



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion :

9 décembre 2025

14h30/16h30

Présidence :

Mr Claude REQUENA

Présentiel/Visio
Complété par boucles WhatsApp

Présent(e)s :

Mmes Coralie BENETEAU, Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ, Isabelle SCHIAVON

Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAU, Max CARIAT, Raphaël CARRUS, Francis DAUSSEING, Jacques DE HEER, Thierry DELACROIX, Maximilien DEMOUSTIER, Vincent DUBROCA, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Romain FERRISI, Alexis GRONOFF, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUET, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Sébastien ROYUELA, Yohan VESTRIS, Christian VIDAL

Excusés : Mr. André LUCAS

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

IMPORTANT – DEMANDES DES CLUBS

Toutes demandes concernant une rencontre (modification, demande de report) ne sera traitée que si l’adversaire est en copie du mail de demande.

Il est important pour des relations saines que les deux clubs soient en copie de toute demande relative aux rencontres officielles.

A défaut, le mail ne sera pas traité par la commission.

TIRAGE DES COUPES

La CRGC procède aux tirages des :

- 1/32ème de finale des Coupes Occitanie U15, U17 & U19M
- 1/8èmes de finale de la Coupe des Réserves
- 1/8èmes de finale de la Coupe Occitanie Intersport Féminines

La CRGC rappelle que le règlement des coupes d’Occitanie est applicable à la coupe des réserves.

Prochain tirage : le 06/01/26 à Montpellier, 1/16èmes de finale C.O. Intersport Séniors, 1/16èmes de finale C.O. U18F et 1/4 de finale C.O. U15F

SENIORS FEMININES REGIONAL 2 - 2ème phase

La CRGC valide les poules et calendrier de la seconde phase Féminines R2 Pro-Ser.

COUPE NATIONALE U18M FUTSAL – TOURNOIS QUALIFICATIF

La CRGC félicite l’UJS TOULOUSE et PLAISANCE PIBRAC FUTSAL pour leur qualification en finale régionale.

La commission remercie les clubs pour leur implication ainsi que le corps arbitral. Mme SCHIAVON et M. DELACROIX représentaient la commission lors de ces rassemblements.

REGIONAL 1M Escates – Appel FFF

La CRGC prend note qu’un appel sera étudié la semaine prochaine sur la rencontre de R1M Groupe B Rodéo / Biars Bretenoux.

La CRGC rappelle que la rencontre est programmée au **20.12.25**, conformément à la dernière décision notifiée (l'appel n'étant pas suspensif) et restera attentive au dossier en cours.

OBLIGATIONS DES CLUBS MASCULINS – ENGAGEMENTS EQUIPES JEUNES A 11

La CRGC a étudié les engagements de tous les clubs de Régional 1, 2, 3.

La commission demande aux clubs suivants :

- **REGIONAL 2 : US CONQUES, FC GARONNE GASCOGNE, SOUES CIGOGNES**
- **REGIONAL 3 : UNION GRAULHETOISE**

De produire leurs observations sur les équipes jeunes engagées à ce jour.

La CRGC demande au district d'appartenance des clubs suivants de préciser les obligations des clubs au sein du championnat D1, d'afin d'étudier une "dérogation accession" : **ST GEORGES (12), ALZONNE (11) & GIROUSSSENS (81)**.

FUTSAL R1 U18M & SEN F

La commission reste dans l'attente du retour de la Direction des Compétitions Nationales sur les modalités d'accession à la future D1 fédérale dans ces deux catégories.

Dès réception de la position fédérale, la compétition sera mise en place.

FORFAITS

La CRGC prend note des forfaits sur un match :

- 547304 - FC EAUNES LABARTHE, à Cintegabelle le 29.11, U15F Terr Gr. B, amende : 30,00€
- 564954 - COEUR GASCOGNE FF, à Rodez le 06.12, U18F R1, amende : 50,00€ (2ème forfait)
- 526910 - ENT. LOZERIEN LE BLEYMARD, à la Clermontaise, le 06.12, U18 Espoir Gr. B, amende : 30,00€
- 547496 - VILLENEUVE AF, à la Crémade le 06.12, C.O. U19, amende : 150,00€
- 533755 - FR LE COUGAING, contre St Georges Rc le 07.12, C.O. U19, amende : 150,00€

ACCESSION DES DISTRICTS en REGIONAL 3M – CLASSEMENT DES DISTRICTS

Le classement des districts pour une deuxième accession en R3, après étude des données 24/25, est le suivant :

1. HAUTE GARONNE
2. HERAULT
3. AVEYRON
4. GARD LOZERE

5. TARN
6. AUDE
7. TARN ET GARONNE
8. LOT
9. GERS
10. PYRENEES ORIENTALES
11. HAUTES PYRENEES
12. ARIEGE

En ce qui concerne les montées / descentes jeunes, afin de schématiser, la saison 2026-2027 se présenterait comme suit :

U18R 26/27 : 36 en 3x12

- 7 clubs U17 Nationaux (tenant compte des non-engagements probables du Montpellier HSC et Toulouse FC)
- 6 montées U17T (1 par territoire)
- 23 montées maximum de U17R1 (clubs classés 1 à 8 des 3 poules, hors réserves U17N)

U17R 26/27 : 36 en 3x12

- 18 clubs classés 1 à 10 des 2 poules U16R1 (hors deux accédants en U17N)
- 6 montées des territoires U16 (3 HG, 2 Hérault, 1 Gard Lozère)
- 12 clubs classés 1 à 6 des U16 R2 (les places vacantes laissées par les clubs de U17N ne souhaitant pas de U17R seront compensées par les 7èmes, puis les 8èmes...)

U16R 26/27 : 36 en 3x12

- 27 clubs classés 1 à 9 des U15R1
- 8 montées automatiques des U15 territoires (2 HG+2 Hérault, 1 pour : Gard, Nord Occitanie, Aude PO et 32/65/31)
- 1 montée d'un second parmi : Gard, Nord Occitanie, Aude/PO et 32/65/31, article 88 entre les 4 poules, le meilleur accèdera. Les suivants de ce classement entre ces 4 territoires combleront les places vacantes.

U15R 26/27 : 48 en 4x12

- 36 clubs classés 1 à 9 des U14R phase 2
- 12 accédants des U14 territoires phase 2

U14R 26/27 : 48 en 4x12

48 clubs selon un cahier des charges qui sera communiqué aux clubs début janvier 2026 (avant le début de la seconde phase)

Concernant les séniors M

Si 3 descentes de N3 ou + : barrages entre 12èmes de R1 & R2 à prévoir, pour match/tournoi de maintien
Si 1 descente de N3 ou - : barrages entre 2èmes de R2 & R3, pour montée(s) places vacantes

REPROGRAMMATIONS SENIORS

La commission précise, pour les clubs ayant des matchs en retard dans les championnats régionaux séniors, que **priorité est donnée aux mises à jour des championnats** sur les coupes régionales.

En conséquence, pour les clubs ayant des matchs de rattrapage :

- Les matchs en retard sont fixés aux 20&21.12.25
- Les matchs de Coupe d'Occitanie Intersport Séniors des clubs concernés sont fixés aux 03&04.01.26

Il est possible pour les clubs de jouer en semaine, impérativement avant le 11.01.26.

U14 TERRITOIRE

La CRGC rappelle qu'à l'issue de la phase U14 Territoire, accèderont en U14 Régional 1 Phase 2 :

- L'équipe éligible la mieux classée de chaque poule (11 groupes, hors poule E Haute Garonne dite "poule des réserves")
- La meilleure équipe non accédante classée seconde des 11 groupes (article 88 règlements LFO)

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'**obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2024/2025, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse mail de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.

Le Président,
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,
Cyril DURAND

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD (article 60.1 réglements LFO - Amende : 25,00€ au club recevant)

Compétition	Match	N° Match
U18 Espoir F / 2 / Poule A	514961 Marguerittes Es 1 - Lunel Gc 1	55209692
U18 Honneur F / 2 / Poule B	505909 Rodez Aveyron 2 - Cugnaux 1	55209580
Coupe Occitanie U19 / Regionale / Poule Unique	523435 Lamalou Fc 1 - Caissargues 1	55147147
Coupe Occitanie U19 / Regionale / Poule Unique	565210 Grpt Cavill Chusclan 1 - Mauguio Carnon Us 1	55215327
Régional 1 M - Escates / Unique / Poule B	560820 Albi Marssac Tfa 1 - Revel 1	53554785
U20 Régional 1 M / Unique A - Poule A	553073 St Hilaire La Jasse 21 - Poulx As 21	54001520
Régional 1 F - Escates / Unique A - Poule Unique	537945 Rangueil F.C. 1 - Nimes Foot Feminin 1	53541451
U15 Fem R1 / 2 B - Poule B1	548146 Agde Rco 1 - Trapel Fc 1	55209132
U15 Fem Terr / 2 C - Poule C	560820 Albi Marssac Tfa 2 - Bressols A.S 1	55209356
Coupe Equipes Reserves / 1 A - Poule Unique	541854 Auch 2 - Montauban 2	55202838
Coupe Occitanie U19 / Regionale A - Poule Unique	581831 Efc De La Vallee 1 - U.S. Plaisance Du To 1	55147129